

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

17 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE D'HEBERGEMENT DU BIALE - FIN DE LA CONVENTION D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire expose que l'Association « Le Bialé » nous a fait part courant septembre des difficultés qu'elle rencontrait pour assurer la gestion du Centre d'Hébergement du Bialé.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 10/12/2013, a pris connaissance des comptes de résultats et bilans des trois derniers exercices.

La saisonnalité des activités pratiquées par les groupes, le contexte de la crise (baisse de 40 % des fréquentations) entraînent depuis 2011 des résultats comptables négatifs. La Commission a souligné l'engagement du gestionnaire durant les trois exercices.

Comme nous y autorise le code Général des Collectivités Territoriales de manière amiable il peut être mis un terme à la convention d'affermage par voie d'avenant.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'affermage, joint en annexe, qui fixe les conditions de la fin du contrat.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 décembre 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/12/2013

Bernard UTHURRY